



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 M14 : COMMUNE DE GRATTERY

Sommaire :

- I Eléments de contexte
 - II. Les sections de fonctionnement et d'investissement
 - III. Niveau d'endettement de la collectivité
 - IV. Niveau des taux d'imposition
- Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base DGFIP 2020) :

Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 219 Source INSEE

Population Municipale : 215 Population Comptée à part : 4

Données Socio-démographiques	Commune 2019	Commune 2020	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	217	217			
Nbre foyers fiscaux	111	112			
Part des foyers non imposables	49.5	43.8 %	50.3 %	46.7 %	50.7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	31 275	34 729	23 635	25 615	24 110

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble du Budget :

Budget voté à l'équilibre, les prévisions en dépenses et en recettes correspondent.

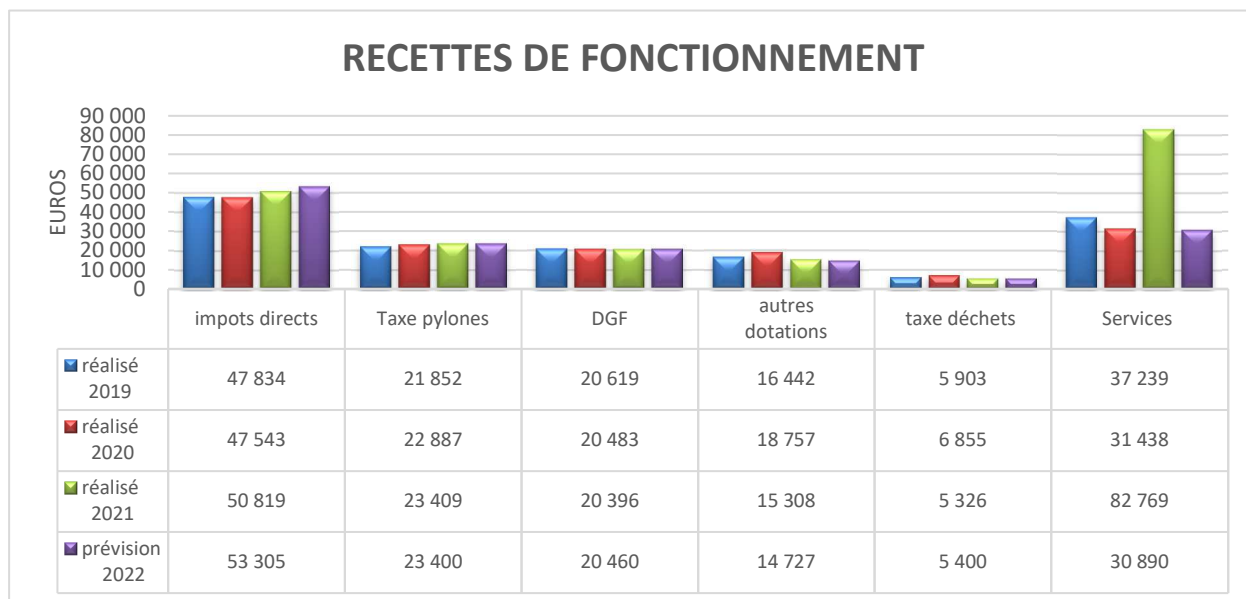
TOTAL CUMULÉ BP M14 2022	770 707.43 €	<i>Pour mémoire 2021</i>	646 738.56 €
SECTION FONCTIONNEMENT	261 344.15 €	SECTION FONCTIONNEMENT	283 138.24 €
SECTION INVESTISSEMENT	509 363.28 €	SECTION INVESTISSEMENT	363 600.32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAP.	DEPENSES FONCTIONNEMENT	261 344.15 €	283 138.24 €	CHAP.	RECETTES FONCTIONNEMENT	261 344.15 €	283 138.24 €
002	déficit reporté	- €	- €	002	excédent reporté	107 999.15 €	133 792.24 €
011	Charges à caractère général	89 848.15 €	175 743.24 €	70	Produits des services	30 890.00 €	30 170.00 €
012	Charges de personnel	33 910.00 €	31 000.00 €	73	Impôts et taxes	85 706.00 €	79 301.00 €
014	Atténuation de produits	30 768.00 €	31 000.00 €	013	Atténuation de charges	- €	
65	Autres charges gestion courante	37 315.00 €	33 160.00 €	74	Dotations et participations	35 744.00 €	34 620.00 €
66	Charges financières	4 200.00 €	4 650.00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 005.00 €	1 005.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	76	Produits financiers	- €	0
				77	Produits exceptionnels		4 250.00 €
022	Dépenses imprévues	500.00 €	2 500.00 €	78	Reprise sur amort et provisions	- €	- €
023	virement à la sect invest	60 000.00 €	- €	042	722 Opérations d'ordre entre section	- €	- €
042	dotations aux amortissements	4 803.00 €	5 085.00 €	042	quote part subventions transférées	- €	- €
043	Op. ordre intérieur section	- €	- €	043	Op. ordre intérieur section	- €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle..), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.



D'ordre général, la prévision de recettes se fait à la baisse pour éviter toute surestimation. Les recettes de services sont notamment en baisse pour tenir compte de la faible estimation des ventes de bois par l'ONF par rapport à 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'ensemble de charges courantes :

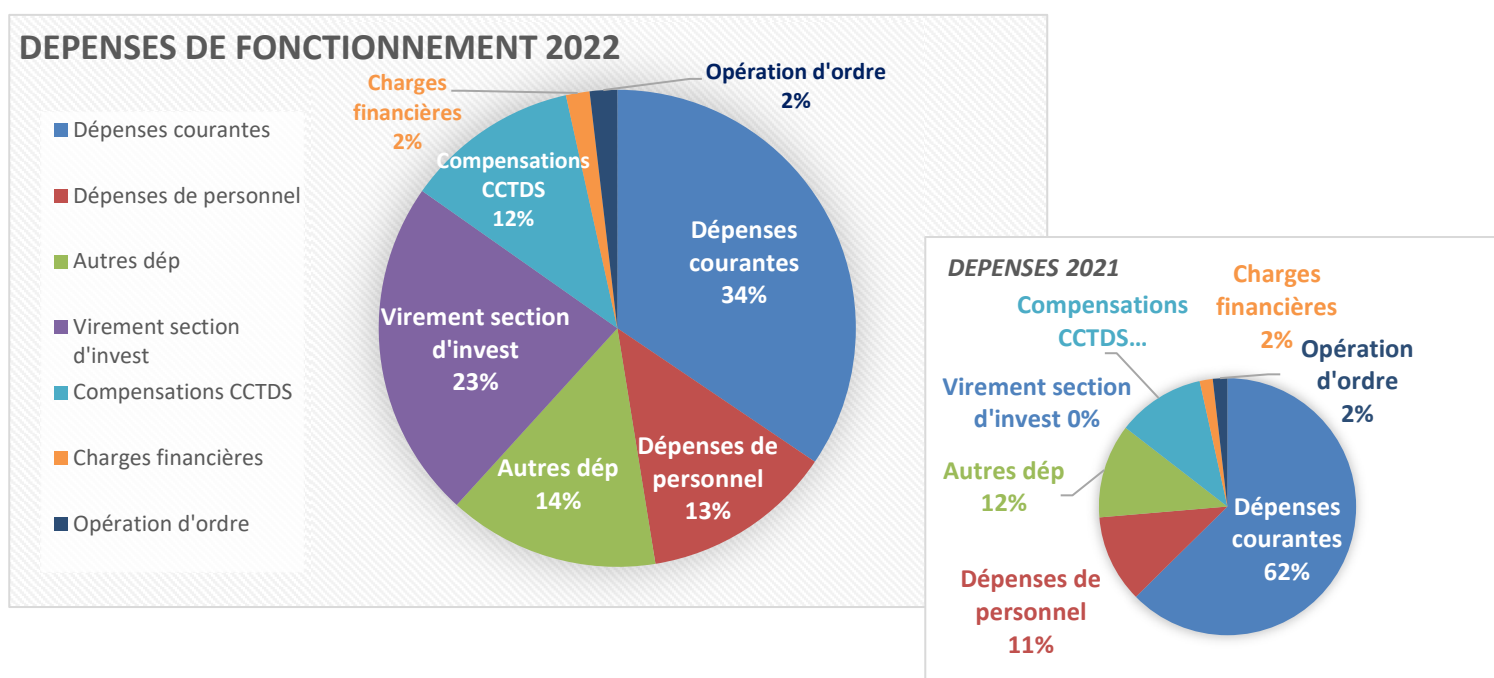
Les salaires du personnel communal et indemnités, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer, les dépenses obligatoires...

Le personnel communal se compose de 2 agents à temps non complet :

- 1 secrétaire (17H30)
- 1 employé de commune (partagé en tiers temps avec la communauté de commune),

En 2022 les charges allouées au personnel sont augmentées en prévision du dégel des indices annoncé par le gouvernement.

Pour les charges de gestion courante, elles sont diminuées conséquemment au profit de la section virement de crédit en investissement qui permet abonder les travaux d'investissements à hauteur de 60 000 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAP. DEPENSES INVESTISSEMENT		509 363.28 €	363 600.32 €	CHAP. RECETTES INVESTISSEMENT		509 363.28 €	363 600.32 €
001	déficit reporté	- €	- €	001	excédent reporté	289 215.17 €	300 089.32 €
16	Remboursements d'emprunt	21 900.00 €	21 435.00 €	1068	Excédents de fonctionnement	66 375.91 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	1 650.00 €	2 500.00 €	10	Dotations Fonds divers	- €	9 780.00 €
204	Subventions équipement versées	87 189.76 €	47 987.00 €	13	Subventions d'investissement	- €	- €
21	Immo. corporelles (RAR inclus)	102 350.00 €	33 728.00 €	16	Emprunts	- €	- €
23	Immo. en cours	206 804.32 €	206 804.32 €	040	Opération d'ordre entre section	- €	5 085.00 €
040	Opération d'ordre entre section	- €	- €	024	Produits des cessions	- €	- €
020	Dépenses imprévues	500.00 €	2 500.00 €	021	virement de la section de fonct	60 000.00 €	- €
040	Reprises subventions	- €	- €	040	Amortissements immobilisations	4 803.00 €	- €
041	Opérations patrimoniales	88 969.20 €	48 646.00 €	041	Opérations patrimoniales	88 969.20 €	48 646.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

PROJET INVESTISSEMENTS 2022	PRÉVU
Travaux sylvicoles 2022	0 €
Chariot tables-chaises remplacement vitabris	5 300 €
Guirlandes lumineuses LED	450 €
Photocopieur mairie	6 000 €
Aspirateurs techniques atelier	600 €
ENFOUISSEMENT RESEAUX CONCEDES ELEC. Phase 2- 3	39 203 €
TOTAL DEP INVESTISSEMENT 2022	51 553 €
RESTE A REALISER DE 2021	ENGAGÉ
ACQUISITION TERRAINS ET BATIMENTS FERME	90 000 €
TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	206 804 €
ENFOUISSEMENT RESEAUX CONCEDES ELEC. Phase 1-2	47 987 €
TOTAL RESTES A REALISER 2021	344 791 €
TOTAL TRAVAUX 2022	396 344 €

Point travaux enfouissement des réseaux :

- Après démarrage des 2 premières phases, la 3^{ème} devrait débuter en 2022 également, pour mémoire 4 à 5 phases sont prévues au total de 2021 à 2025. Le programme de travaux varie chaque année en fonction des études de faisabilité et des enveloppes de subventions attribuées.

	Études en cours
	Travaux prévus
	Travaux en cours

Rue	Phase
Rue du Moulin (mairie)	1
Rue du Moulin (SNCF)	3
Rue des Vignettes	2
Place des Vignettes	2
rue de la Pôle	1
Chemin de la Paule	1
rue des Proley	1
rue du Pont	1
rue de l'Église	1
rue des Combottes	2
rue du Romain	4
rue de la Charme	5
rue du Chevanny	4 ou 5
route de Scye	3

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2020 pour 2022), de la taxe d'aménagement (constructions- travaux urbanisme), de l'excédent des exercices antérieur si existant, des recettes liées aux emprunts, et lorsque cela s'avère nécessaire, d'un virement de la section de fonctionnement.

Au vu des opérations de travaux prévues en 2022, un virement de la section de fonctionnement de 60 000 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Les recettes de FCTVA diminuent, elles varient selon les investissements entrepris les années passées, tout comme le montant de la Taxe d'aménagement qui varie en fonction des travaux et constructions réalisés.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévu 2022
FCTVA (récupération TVA)	9 664 €	6 085 €	5 000
Taxe Aménagement	3 500 €	10 271 €	5 800
Excédent antérieur reporté	36 906 €	300 090 €	289 215
Opération d'Ordre	5 081 €	5 085 €	4 803
Virement section de fonction.	41 709 €	0	60 000

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond à deux emprunts réalisés pour financer les travaux d'importance :

- 1- **Relatif aux travaux de renforcement du réseau défense & incendie** contracté en 2006 pour une durée de 20 ans soit jusqu'en 2026.
- 2- **Relatif aux travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.** Contracté en 2020 pour une durée de 25 ans soit jusqu'en 2045.

Etat de la dette :

Nature Emprunt	Durée	Montant	Annuité de l'exercice (capital)	Capital restant dû au 01/01/2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Défense Incendie	20 ans	160 000 €	9 871.69 €	44 622.09 €	34 750.40 €
Enfouissement réseaux	25 ans	330 000 €	12 025.95 €	315 110.45 €	303 084.50 €
TOTAL des emprunts			21 897.64 €	359 732.54 €	337 834.90 €

Dette du budget annexe Eau et Assainissement :

Relatif aux travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif- contracté en 2017 pour une durée de 30 ans.

Nature Emprunt	Durée résiduelle	Montant initial	Annuité de l'exercice (capital)	Intérêts De l'exercice	Dette en capital au 01/01/2022	Dette en capital au 31/12/2022
Travaux	25 ans	455 000 €	12 507.41 €	7 181.31 €	401 429.52 €	388 922.11€

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

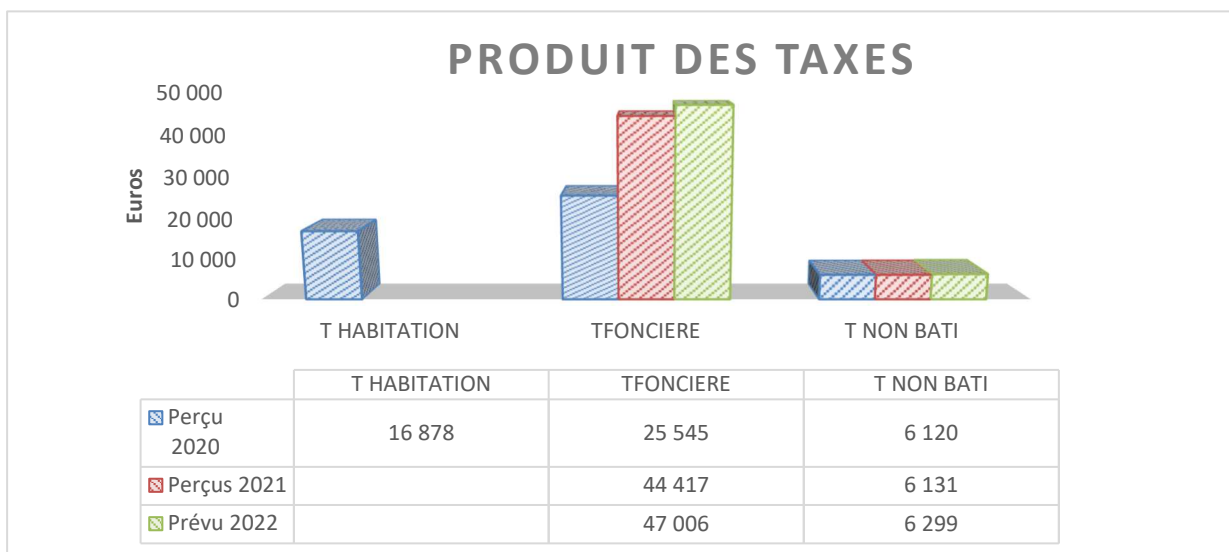
La Direction Générale des Finances Publiques transmet chaque année aux communes un état 1259 comportant les bases d'imposition qui servent au calcul du produit des taxes directes locales, et par conséquent au vote de leurs taux. Le présent budget est voté après le vote des taux d'imposition en accord avec l'état 1259 adopté.

Vote des taux en 2022, sans changement par rapport à 2021 :

Taxe foncière bâti 41.03 % Taxe foncière non bâti (35.19%)

La variation des recettes coïncide avec la variation des bases de calculs et des mouvements de population.

Les sommes inscrites prévisionnellement sont en légère hausse pour tenir compte de la variation des bases d'imposition notifiées.



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 6 avril 2022

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.